

Réunion : **Réunion ordinaire publique de la ville de Belle-Baie**

PROCÈS-VERBAL - ADOPTÉ

Date : **16/05/2023**

Heure : **18 h 30**

Présence :

Présents / présentes :

D. Guitard, maire

J.-G. Grant, maire suppléant

R. Arseneau, conseiller

O. Dilhac, conseiller

C. Doucet, conseiller

G. Frenette, conseiller

M. Larivière, conseillère

Annik Noël, conseillère

J. Olivier, conseiller

P. Fongemie, directeur général

W. St-Laurent, greffière municipale

M. Courtin, directrice des services administratifs et initiatives corporatives

M.-A. Godin, directeur Services aux citoyens

V. Poirier, gestionnaire de la croissance et du développement

D. Boudreau, secrétaire de direction et greffière adjointe

R. Leblanc, surintendant des bâtiments et des véhicules

Absents / Absentes :

A. Noël, conseillère

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle la réunion à l'ordre à 18 h 30.

2. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale confirme le quorum.

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts ne fut déclaré.

4. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé Par : Conseiller R. Arseneau

Appuyé Par : Conseillère M. Larivière

Que l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

Vote :

Motion Adoptée

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

5.1. Séance ordinaire publique tenue le 18 avril 2023

Proposé Par : Conseiller C. Doucet

Appuyé Par : Conseiller O. Dilhac

Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique tenue le 18 avril 2023 soit approuvé comme distribué.

Vote :

Motion Adoptée

6. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucune affaire découlant des procès-verbaux.

7. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL ET DIRECTION GÉNÉRALE

7.1. Mise à jour du comité MADA par conseiller R. Arseneau

Le conseiller R. Arseneau fait une mise à jour du comité de MADA. Il fait un survol de la vision et des accomplissements du comité. Il invite les gens intéressés de faire part du comité ou du conseil d'administration de remplir le formulaire d'intérêt.

8. CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE

Aucune affaire pour ce point.

9. RÉOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

9.1. Mandat du comité de croissance

Proposé Par : Conseiller G. Frenette

Appuyé Par : Conseiller J.-G. Grant

Que le comité de croissance municipale fut approuvé lors de la réunion ordinaire publique, datée le 17 janvier 2023; et

Que le comité est composé de deux membres du conseil et six membres de l'administration; et

Que le comité ne possède pas de pouvoir décisionnel, mais peut recommander des actions au conseil municipal de la municipalité de Belle-Baie; et

Que les objectifs du comité sont les suivants :

- d'identifier les opportunités de développement économique,
- d'établir et maintenir un programme d'incitatifs financiers,
- de collaborer avec les autres acteurs du secteur,
- d'élaborer, recommander et mettre en œuvre un plan d'action,
- d'identifier les projets structurants,
- d'encourager l'entrepreneuriat et l'innovation,
- de faire promotion de la ville.

Qu'il soit résolu que le mandat du comité municipal de croissance soit établi pour soutenir le développement économique de la ville et encourager la création de nouveaux emplois et

entreprises dans la communauté, la croissance de la population de la municipalité de Belle-Baie ainsi que l'augmentation de l'assiette fiscale municipale.

Vote :

Motion Adoptée

9.2. Proposition de politique P2023-03 - Politique sur les incitatifs au développement

Proposé Par : Conseillère A. Bard

Appuyé Par : Conseiller C. Doucet

Attendu que la politique sur les incitatifs vise à établir les pratiques de la municipalité de Belle-Baie quant aux incitatifs financiers de développement, et

Attendu que le but de cette nouvelle politique est d'encourager la construction de nouveaux édifices et la construction de nouvelles propriétés résidentielles, et

Attendu que le but de cette nouvelle politique est d'encourager la création d'emplois et le développement économique de la municipalité, et

Attendu que la nouvelle politique proposée révoque toutes résolutions préalables relatives aux incitatifs ainsi que les politiques suivantes qui ont été adoptées par les anciennes municipalités :

- Municipalité de Beresford – Politique sur les incitatifs au développement
- Village de Nigadoo – Politique d'immobilisations corporelles
- Village de Petit-Rocher – Politique 4 – Prime de nouvelle construction
- Village de Pointe-Verte – 20. A. AC – Politique concernant les mesures incitatives de la municipalité de Pointe-Verte

Qu'il soit donc résolu que les membres du conseil adoptent la politique P2023-03 – Politique sur les incitatifs au développement, rétroactif en date du 1^{er} janvier 2023.

Vote :

Motion Adoptée

9.3. Demandes de Rezonages

9.3.1. 585, rue Principale Beresford

Modification des dispositions de l'arrêté de zonage – 585, rue Principale (Secteur Beresford, ayant le NID : 20262978

Proposé Par : Conseillère A. Bard

Appuyé Par : Conseiller G. Frenette

ENTENDU QU'une demande pour modifier l'arrêté de zonage pour la propriété située au 585, rue Principale, Beresford, ayant le numéro cadastral 20262978 fut soumis au service d'urbanisme, et

ENTENDU QUE le conseil municipal demande au Comité consultatif régional en matière d'urbanisme de la Commission de services régionaux Chaleur (CCRU) son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant :

Ajouter l'usage « communautaire », aux usages principaux permis dans la zone MX-1 de l'arrêté numéro 25-2010 de la Ville de Beresford, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment municipal regroupant les activités communautaires et sociales, tel que les parties de carte, la danse, le bingo, etc.

Il EST RÉSOLU QU'en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* les membres du conseil demandent au comité CCRU de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de communiquer leur avis par écrit dans les 30 jours suivant cette demande.

Vote :

Motion Adoptée

9.3.2. 1082, rue Principale, Beresford

Modification des dispositions de l'arrêté de zonage – 1082, rue Principale (Secteur Beresford, ayant le NID : 20245601

Proposé Par : Conseiller J.-G. Grant

Appuyé Par : Conseiller O. Dilhac

ENTENDU QU'une demande pour modifier l'arrêté de zonage pour la propriété située au 1082, rue Principale, Beresford, ayant le numéro cadastral 20245601 fut soumis au service d'urbanisme, et

ENTENDU QUE le conseil municipal demande au Comité consultatif régional en matière d'urbanisme de la Commission de services régionaux Chaleur (CCRU) son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant :

Le demandeur souhaite faire l'installation de panneaux solaires, au sol, à l'arrière du commerce actuel.

Il EST RÉSOLU QU'en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* les membres du conseil demandent au comité CCRU de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de communiquer leur avis par écrit dans les 30 jours suivant cette demande.

Vote :

Motion Adoptée

9.4. Étude de faisabilité pour le Centre aquatique

Proposé Par : Conseillère M. Larivière

Appuyé Par : Conseiller R. Arseneau

Attendu que le Centre aquatique de la ville de Bathurst est considéré comme une infrastructure sportive régionale, et

Attendu que le Centre aquatique de la ville de Bathurst est à 39^e année d'opération et qu'elle a atteint sa durée de vie initiale, et

Attendu que la ville de Bathurst a demandé à la firme de consultation Sierra de faire une étude de faisabilité pour le remplacement du Centre aquatique à un coût de 125 655\$, et

Attendu que la Société de développement régional participe à 40% au financement cette étude de faisabilité.

Il est donc résolu que la ville de Belle-Baie participe également à l'étude de faisabilité pour le remplacement du Centre aquatique à un montant de 27 632\$ selon la formule établie par la CSR Chaleur du partage des coûts, c'est-à-dire la formule qui prend en considération la population et l'assiette fiscale.

Il est également résolu que la ville de Belle-Baie ne considère pas cette formule équitable lorsqu'elle est utilisée dans le partage des coûts en capital (construction) des infrastructures sportives et récréatives.

Enfin, il est résolu qu'il y ait une représentativité de la ville de Belle-Baie – une représentativité similaire selon la composition du CA de la CSR Chaleur - au sein du comité décisionnel pour la construction d'un nouveau Centre aquatique.

Vote :

Motion Adoptée

9.5. Items discutés à huis clos:

9.5.1. Convention d'achat et de vente pour la propriété située au 707 rue Usine, Beresford

Proposé Par : Conseiller C. Doucet

Appuyé Par : Conseiller J. Olivier

Que les membres du conseil approuvent la convention d'achat et de vente entre la municipalité de Belle-Baie et *Béton Alliance Concrete Inc.* comme discuté à huis clos le 9 mai 2023 en vertu de *l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale* et que le maire et la Greffière municipale soient autorisés à signer tous les documents connexes au nom de la municipalité.

Vote :

Motion Adoptée

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est discutée.

11. SUIVI DES DOSSIERS

Aucun suivi des dossiers n'est discuté.

12. PRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

Aucune présentation ou intervention du public n'est reçue.

13. AJOURNEMENT

L'ordre du jour étant épuisé, le maire demande la levée de la séance à 18 h 46.

X

Daniel Guitard
Maire

X

Wanda St-Laurent
Greffière municipale